EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **21 décembre 2017 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt et un décembre deux mille dix sept**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 14 décembre 2017, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s : **Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Nicole PRIEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**

Excusé(e)s ayant donné pouvoir : **Manuela FERREIRA DE SOUSA à Monique BONNET, Marianne MAXIMI à Alparslan COSKUN, Christian PORTEFAIX à Philippe BOHELAY, Laurence SCHLIENGER à Patricia GUILHOT**

Excusé(e)s : **François BARRIÈRE, Isabelle PADOVANI, Antoine RECHAGNEUX**

Absent(e)s : **Anne FAUROT**

Secrétaire : **Florent NARANJO**

Monsieur Grégory BERNARD quitte la séance pendant le débat de la question n°7 et donne pouvoir à Madame Marion CANALES.
A la demande de Monsieur Alain LAFFONT pour le groupe France Insoumise, la question n°10 est scindée en deux :
- n°10 : Prise de participation dans la SCIC « Epicentre Cowork »
- n°10bis : Désignation d'un représentant de la Ville au sein de l'Assemblée Générale de la SCIC « Epicentre Cowork »

Rapport N° 30

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DES ANIMATIONS COMMERCIALES

Un crédit de 7 000 € est disponible au BP en vue de l'octroi de subventions exceptionnelles aux associations de commerçants.
La Ville confirme sa volonté de soutenir les actions des associations de commerçants en apportant une aide aux projets ayant pour objet l'animation commerciale, la promotion et/ou la (re)dynamisation commerciale.
Dans le cadre des fêtes de fin d'année, période propice aux animations, plusieurs associations de commerçants ont déposé des demandes de subventions afin d'égayer leurs rues et leurs vitrines (décorations festives) mais aussi contribuer à une ambiance festive en invitant le Père Noël et des bandas à se produire dans les quartiers.

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des associations qui ont sollicité la Ville, les projets envisagés et les subventions sollicitées pour un montant de : 6.258 €.

ASSOCIATIONS	BUDGET PREVISIONNEL	SUBVENTIONS SOLLICITEES	SUBVENTIONS PROPOSEES
Comité de quartier Saint-Jacques en partenariat avec l'**Association Saint-Jacques Viaduc Commerces** Projet: Fanfare ambulatoire, venue du Père Noël et d'un photographe, théâtre de guignol, décoration arbustive…	5.000 €	1.733 €	**1.733 €**
Association Triangle d'Or Projet: Concert, dégustation de chocolat chaud…	1.200 €	400 €	**400 €**
Association Espace Delille Projet: Fanfare ambulatoire, venue du Père Noël et d'un photographe, distribution de confiseries, décoration festive et arbustive, verre de l'amitié, concours de vitrines de Noël…	3.290 €	2.125 €	**2.125 €**
Association Grand Passage Blatin Projet: Installation de chalets, ours polaires en automate, venue du Père Noël et d'un photographe, distribution de confiseries, décoration festive et arbustive, dégustations…	6.000 €	2.000 €	**2.000 €**

En conséquence, il est proposé, en accord avec votre commission :

- d'approuver l'attribution des subventions aux associations de commerçants pour un montant global de 6.258 €.
- d'autoriser le versement de ces subventions aux associations concernées.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 22 décembre 2017

Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint,

Saïd Akim BARA